

COMpte RENDU DE LA REUNION DU 9 septembre 2015
COMITE DE QUARTIER « CAYRETS »

A - VIE QUOTIDIENNE

1 (passage entre la rue de la Citrine et le bd Maurice Pacull bicouche) :

Pourrait-on poser un enrobé bicouche au passage entre la rue de la Citrine et le Boulevard Maurice Pacull au droit du numéro 8 de la rue de la Citrine. Cela aurait l'avantage de ne plus avoir à faucher l'herbe.

Réponse :

Après arbitrage budgétaire ces travaux seront envisagés, soit en régie, soit en entreprise dans le cadre du PPI (plan pluriannuel d'investissement).

2 Angle rue des Aigues Marines et de l'impasse du Saphir chaussée déformée :

A l'angle de la rue des Aigues marines et de l'impasse du Saphir, la chaussée est déformée elle présente une bosse énorme de 20cm de haut sur 4 m2 ceci du a une racine de pin se trouvant au n°4.

Réponse :

Les travaux sont programmés courant octobre.

3 Piste cyclable route de Rochelongue entre le rond-point de la Méditerranée et le pont enjambant la RD612 face garage Citroën affaissement et fissures :

Piste cyclable route de Rochelongue entre le rond-point de la Méditerranée et le pont enjambant la RD612 face au garage Citroën, elle s'affaisse et plusieurs fissures apparaissent.

Réponse :

Une entreprise a été relancée pour réaliser cette intervention au plus tôt.

4 Bd Pacull poteau éclairage :

Peut-on remettre le poteau d'éclairage ? Il s'agit du 4eme poteau en partant du rond-point de l'Archipel. Actuellement la boîte de raccordement et les câbles d'alimentation traînent au sol.

Réponse :

Le mât qui a été accidenté est actuellement en commande. Un éclairage provisoire va être installé par l'entreprise en charge du contrat de gestion d'éclairage public.

5 Route de Rochelongue spot éclairage :

Peut-on remettre en état le spot d'éclairage enterré qui se trouve juste à côté du transformateur référencé « cimetière ».

Réponse :

Ce matériel fait l'objet d'un dysfonctionnement suite aux intempéries, l'entreprise en charge du contrat doit procéder à la remise en état de l'éclairage.

6 Chemin de Notre Dame à Saint Martin plots absents :

Sur la piste cyclable entre le rond pont de Rochelongue et celui de Mûrier de Sicard plusieurs plots en bois sont absents. L'absence de ces plots s'avère dangereuse pour les piétons et cyclistes les trous sont important.

Réponse :

Le mobilier absent sur le site sera remplacé début 2016.

7 Rond-point de l'Archipel pas de signalisation :

Il n'y avait pas de signalisation sur le rond-point de l'Archipel en juillet.

Réponse :

Suite aux travaux réalisés, la signalisation a été remise en place fin juillet.

8 Rue de la Prunette vitesse excessive voir ralentisseur :

La vitesse excessive, est-il possible de prévoir un ralentisseur?

Réponse :

Il y avait un cassis au droit du 34 rue de la Prunette, il a été baissé à cause du bruit et de maintes plaintes car cela abimait les voitures, la pose d'un ralentisseur doit faire l'objet d'un comptage et d'une étude de proximité pour son implantation.

9 voir arrosage quand il pleut :

La ville étudie t-elle un système de réduction de l'arrosage automatique en cas de pluie.

Réponse :

La mise en place de pluviomètres sur l'ensemble de la commune est en cours afin de maîtriser la consommation d'eau. Ce système existe déjà sur les plus grandes pelouses de la ville.

10 Réfection de la piste cyclable le long de l'Hérault :

La réfection de la piste le long de l'Hérault est t-elle toujours d'actualité ?

Réponse :

La réfection est possible dans le cadre des budgets alloués en 2016 après arbitrage.

11 Plots écrasés quartier Victor Lachaud et Sadi Carnot :

Les plots en plastique dans le quartier Victor Lachaud et Sadi Carnot sont pour beaucoup écrasés !

Réponse :

Les balisettes seront remplacées courant octobre 2015.

12 Respect du temps sur les arrêts minute :

Peut-on faire respecter au mieux les temps de parking sur les arrêts minutes ?

Réponse :

Il est difficile de maintenir une présence policière sur chaque arrêt minute.

13 Rue de la Prunette demande de stationnement unilatéral :

Demande d'un stationnement unilatéral les voitures se garent des 2 cotés gênant la circulation.

Réponse :

La règle aujourd'hui applicable est le stationnement unilatéral alterné semi-mensuel.

Sébastien Frey propose de soumettre un schéma avec toutes les variantes possible durant la prochaine réunion.

14 Route de Rochelongue gardes fous sur le pont de la voie rapide :

Au niveau du pont sur la voie rapide peut-on avoir des gardes fous côté fossé ?

Réponse :

L'opération est programmée courant septembre.

15 Boulevard des lucioles :

Plus de vigilance à propos des propriétaires de chiens qui ne respectent pas les règles de propreté

Réponse :

La brigade environnement peut verbaliser lorsqu'elle prend les propriétaires sur le fait.

16 Trottoirs à entretenir quartier Sadi Carnot, rue Rouet, Victor Lachaud :

Voir très sérieusement l'entretien de nos trottoirs du quartier Sadi Carnot rue du Rouet, Rue Victor Lachaud etc... c'est inexistant ! Cela serait bien d'avoir lors de notre prochaine réunion un responsable des balayeurs du quartier : il y a de quoi dire cela ne va pas du tout et pour les dépôts d'ordures clandestins journaliers c'est vraiment sale.

Réponse :

La demande a bien été enregistrée et transmise à l'entreprise Nicollin en charge de la propreté sur la ville.

Doléances :

- Les canalisations sont en plombs, Rue Esprit Fabre et Rue des Oliviers,
- Rue Danton, les conteneurs individuels ne sont pas rentrés,
- Rue Lucien Petit, il y a un dépôt d'encombrant sur le sol,
- Rue Sadi Carnot, il y a un véhicule en stationnement gênant,
- Rue Esprit Fabre, les trottoirs ne sont pas nettoyés,
- Rue Olivier, les trottoirs et la rue ne sont pas nettoyés,
- Rue Aigues Marines, il y a des nids de poule.

SECURITE

Présenté par Luc Larose

- Mise en fourrière : 1
- Accidents : 2
- Gens du voyage : 1
- Dégradations : 1
- Ivresse sur la voie publique : 1
- Problème de voisinage. 1
- Trouble de l'ordre public : 2
- Nuisances sonores : 2
- Aboiements : 1
- Dépôts d'encombrants.

Doléances :

- Rue de la Perle Noire, un véhicule est en stationnement gênant.
- Rue des Aigues Marines, très souvent, des jeunes montent le son du pote de leur véhicule au maximum tard dans la nuit.

GRANDS TRAVAUX

Présenté par Frédéric TOOS

Centre des Moyens Techniques

Dans une volonté de maîtrise des dépenses et d'économie de moyens, la Ville a souhaité se doter d'un Centre Technique Municipal, visant à regrouper en un même site l'ensemble des régies (Bâtiment, Voirie, Plages) le service des festivités et Ordonnancement, ainsi que le Garage.

La maîtrise d'œuvre est confiée à un groupement de prestataires en « mission complète ».

L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève globalement à 3 300 000,00 € H.T.

Le début des travaux est prévu pour début 2016, et la mise à disposition de ce Centre est envisagée pour fin 2016.

Présenté par Didier SAIGNES

Aménagement du Square du Dr. Van Cao & Louis Rumeau

Dans le cadre de l'aménagement du PAE des Cayrets et dans le but d'optimiser les espaces verts, la Ville poursuit ses investissements et a programmé l'aménagement de plusieurs squares. Les terrains utilisés pour ces projets sont situés sur les Rues Victor Pouget, Louis Rumeau, et Docteur Van Cao.

Le principe général de chaque future réalisation est basé sur la volonté de proposer :

- Du stationnement
- Des clôtures et haies périphériques
- De l'éclairage
- Du mobilier urbain
- Des arbres de haute tige
- Des espaces verts plantés.

Le square de la rue Louis Rumeau est organisé autour d'un noyau central et d'une promenade périphérique et de plantations méditerranéennes. Il est aujourd'hui terminé.

Coût global de l'opération 50 000€ T.T.C.

Le square de la Rue Victor Pouget, à proximité de la Maison de retraite « Villa Clémentia », l'aménagement sera organisé autour d'un arbre remarquable de haute tige, en créant un espace de jeux type boulo-drome et un espace de repos.

Le transformateur électrique voisin sera caché par des haies.

La surveillance vidéo sera proposée et soumise à l'arbitrage budgétaire.

La programmation de cet aménagement est prévue pour le courant de l'année, après validation du projet définitif.

Pour finir, le projet de la rue Van Cao, après une première consultation est repris sous la forme d'un triptyque où stationnements, square paysager et jeux pour enfants seront interactifs.

Le projet présenté offre la possibilité d'un aménagement sans jeux pour répondre favorablement aux demandes des précédents comités.

L'aménagement de cet espace vise à la création d'un parking de 30 places dont 2 places PMR.

Un espace ludique, organisé avec des jeux pour enfants(ou pas selon le choix validé) et des bancs bordés de plantations périphériques, sera construit à l'intersection de la rue du Dr Van Cao et la rue de l'Opaline.

Enfin, un espace paysager sera planté sur le même principe que le square de la rue Louis Rumeau et des cheminements traversant seront créés depuis le parc d'enfants invitant à la promenade au travers de sentiers arborés.

Le coût global du projet est estimé 150 000€ T.T.C et sera soumis aux arbitrages des solutions définitives retenues.

Présenté par Didier SAIGNES

Point sur l'avancement du dossier suppression du passage à niveau

Ce passage à niveau se trouve sur la RD13 reliant Bessan à Agde.

Ce croisement est identifié depuis longtemps comme un point noir routier majeur du fait de :

- La gêne occasionnée par la fréquence des fermetures de ce système (environ toutes les 7 minutes) pour la circulation des véhicules.
- Le risque fort d'accident lié au croisement des circulations de trains et de véhicules.

Une étude a été initiée par RFF en partenariat avec la Ville d'Agde afin d'examiner les diverses possibilités d'effacement de ce passage à niveau.

Le principe retenu consiste à franchir ce croisement par **passage en souterrain** des véhicules circulant sur la RD13.

Une première estimation des travaux a été communiqué à hauteur de 12 M€ HT.

La SNCF finance le projet pour moitié. La ville, la CAHM, et le Conseil Général sont partenaires pour tiers pour le solde à financer **soit pour la Ville, un investissement de l'ordre de 17 % soit environ 2 M € HT.**

Suite à notre dernière réunion en juillet, SNCF s'est engagée à commencer l'Etude Préliminaire courant septembre.

La commune a transmis au bureau d'études de la SNCF un profil type souhaité permettant le cheminement doux dans la trémie.

Le planning technique définitif des travaux ne sera remis qu'après la phase Avant-Projet AVP en début année 2017.

Cependant la SNCF s'est engagée par courrier à tenir les délais validés d'un achèvement de travaux fin 2020.

Présenté par Didier SAIGNES

Aménagement de l'entrée de station du Cap d'Agde

Dans une volonté de moderniser l'entrée du Cap d'Agde et suite au réaménagement en cours de l'actuel nœud routier du carrefour « bon accueil », la Ville souhaite aménager un équipement public marquant l'entrée du Cap d'Agde, en construisant un nouveau pôle d'attractivité touristique (casino et hôtel), administratif (services municipaux) et culturel (salle de spectacle, réunions et séminaires) mais également des bâtiments d'habitations et commerciaux tout en revoquant les zones de stationnements et les voies de liaisons sécurisées pour tous les modes de déplacement.

L'objectif est de moderniser l'entrée du Cap d'Agde et de sécuriser les routes entrantes et sortantes afin d'offrir une forte visibilité sur l'urbanisation de la ville.

Ainsi repensé, ce nouvel espace sera le trait d'union avec l'ensemble des quartiers adjacents et particulièrement avec une perspective sur les nouvelles infrastructures du centre port.

Le programme de l'opération s'articule autour des fonctions de base suivantes :

- création d'un ensemble architectural d'une surface utile d'environ 6 000 m² comportant :
- un établissement de jeux, type casino
- une grande salle de conférences / spectacles
- un ensemble de salles de réunion pour des réunions, des séminaires ou des ateliers,
- un espace réceptif pour l'organisation de buffets et de repas
- un espace d'exposition / salon
- Projet d'aménagement paysager de la totalité du site, avec un mail d'environ 5 000 m².

La réalisation et la mise en service des ouvrages devront être effectives en octobre 2018.

Présents :

M FREY, M BENTAJOU, M BANCAREL, M SAIGNES, M TOOS, M HERAL, M LAROSE, M DURBAN.

Représentants du comité de quartier :

M ALENGRIN, M AMOURET, M BONTEMPS, Mme CROUZET, M DREMONT, M FRANCHART, M GLINEUR, Mme GOUJET, M LABUSSIÈRE, Mme PALUMBO, Mme SIGAL.

Absent excusé :

Mme HENRI.

Absents :

M BENECH, M RIBERI.